



AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

Conseillère ou conseiller pédagogique récits

Début d'affichage : 2018-06-07

Fin d'affichage : 2018-06-20

La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** se trouve sur le territoire de la MRC de Minganie, au nord du 50° parallèle. Elle s'étend sur un territoire de plus de 300 km longeant le golfe du Saint-Laurent, incluant les villages de Sheldrake à Pointe-Parent. Sur le territoire de la Minganie, la commission scolaire dessert huit municipalités : Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish et Natashquan. La Minganie compte aussi deux communautés innues, soit celle d'Ekuanitshit (Mingan) et celle de Nutashquan (Natashquan). Elle dessert la clientèle francophone de son territoire.

La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** est à la recherche de candidates et de candidats afin de combler un poste à temps plein (35 h par semaine) **DE CONSEILLER OU CONSEILLERE PEDAGOGIQUE RECITS (RESEAU POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PAR L'INTEGRATION DES TECHNOLOGIES) ET AUTRES DOSSIERS PEDAGOGIQUES.**

LIEU DE TRAVAIL	Havre-Saint-Pierre
NATURE DU TRAVAIL	L'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil et soutien auprès des intervenantes et intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en œuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique.
STATUT D'EMPLOI	Temps plein
SUPERIEUR IMMEDIAT	Directeur des services éducatifs
HORAIRE	Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
SCOLARITE ET EXPERIENCE	Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation et/ou en informatique.
AUTRES EXIGENCES	Être prêt à se déplacer régulièrement sur l'ensemble du territoire de la commission scolaire.
SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none">▪ Salaire annuel : entre 42 391 \$ et 80 368 \$▪ Prime de disparités régionales : 7 049,00 \$ par année (sans dépendant) 10 577,00 \$ par année (avec dépendant)

ENTREE EN FONCTION : 20 août 2018

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, et ce, avant le 20 juin 2018 à 12 h :

À noter que les candidatures reçues à l'interne auront préséance

Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Service des ressources humaines
1235, rue de la Digue
Havre-St-Pierre (Québec) G0G 1P0
Télécopieur : 418 538-3268
Courriel : drh@csmcn.qc.ca

La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes et les personnes handicapées.

